

SMIRTOM
DE LA REGION
DE L'AIGLE
61305 L'AIGLE CEDEX

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
de l'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

| | |
|-------------|----|
| En EXERCICE | 15 |
| PRESENTS | 11 |
| VOTANTS | 11 |

DATE DE LA CONVOCATION
1er juin 2022

OBJET

Délibération N°2022-30

CITEO
CONTRAT
DE REPRISE
FLUX
DEVELOPPEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL
pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères
de la Région de L'AIGLE

Séance du 8 juin 2022

L'an deux mil vingt deux, le huit juin à dix neuf heures, les membres du Bureau Syndical légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Ouen-sur-Iton sous la présidence de Monsieur Dominique NETZER, en session ordinaire.

Etaient présent(e)s :

Titulaires : Mesdames et Messieurs BERNARD, BOUILLAULT, COLLET, GANDAIS, GOUEDARD, GOUSSIN, HEBERT, JUSZEZAK, MATHIAS, NETZER, PINART.

Etaient absents excusés : Mmes et Mr ADOLF, BIGNON, BRIANCEAU, LEONARD.

Egalement présents : Mr ROUSSEAU, Mme MERCIER.

Monsieur COLLET Xavier a été nommé secrétaire de séance.

Le changement de centre de tri entraîne un changement dans la reprise des plastiques.

Seul CITEO est en mesure de reprendre les plastiques du flux développement.

Le Contrat prévoit une garantie de reprise de ce flux sans coût pour le SMIRTOM. Ce contrat prend fin avec l'agrément en cours de CITEO le 31/12/2022.

A l'unanimité, les membres du bureau syndical autorisent le président à signer le contrat de reprise du flux développement avec CITEO.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme.

Le Président du SMIRTOM

Dominique NETZER